

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 23 septembre 2008**

Etaient présents :

Les représentants des communes de ADAM-LES-PASSAVANT, AISSEY, AUTECHAUX, BAUME-LES-DAMES (16), BRETIGNEY-NOTRE-DAME, COTEBRUNE, CUSANCE, ESNANS, FONTENOTTE, FOURBANNE, GROSBOIS, GUILLON-LES-BAINS, HYEVRE-MAGNY, HYEVRE-PAROISSE, LOMONT-SUR-CRETE, LUXIOL, PASSAVANT, PONT-LES-MOULINS, SAINT-JUAN, SILLEY-BLEFOND, VERGRANNE, VERNE, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS (2).

Excusé :

Sophie LEPARLIER (Autechaux) et Arnaud MARTHEY (Baume-les-Dames).

Secrétaire de séance :

Vincent BIRR, délégué de la Commune de VERNE.

SEANCE OUVERTE A 20 H 30

I – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 03, 11 ET 14 AVRIL 2008 ET DU 20 MAI 2008 :

Les comptes-rendus des 03, 11 et 14 avril 2008 et du 20 mai 2008, ont été distribués aux membres délégués présents. Le Président a proposé à l'Assemblée d'en prendre connaissance et de les approuver, ainsi que celui de cette séance, lors du prochain Conseil Communautaire.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité cette proposition.

II – RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2007 :

Le Président a ensuite présenté au Conseil Communautaire le contenu de rapport d'activités année 2007 (qui sera transmis ultérieurement).

Ce rapport aborde les points suivants :

- . Les modifications de statuts
- . Le fonctionnement propre de la structure :
 - . Les réunions de bureau
 - . Les commissions
 - . La redevance incitative des Ordures Ménagères
 - . Les prestations de services aux communes

- . Les finances :
 - . Le Compte Administratif 2006 et le Budget Primitif 2007
 - . L'analyse financière du Receveur Municipal pour la période de 2004 à 2006
 - . La réforme de la Taxe Professionnelle
 - . L'explication souhaitée par la Préfecture sur le vote de taux en tenant compte du prélèvement sur la Réserve de taux capitalisé
- . La piscine :
 - . Le fonctionnement
 - . Le remboursement de frais après dégâts
- . A.D.S.L :
 - . Le lancement d'un dossier commun avec le S.M.I.X. AUTECHAUX
- . La VIA FERRATA :
 - . Le retrait du projet de la Fente de Barbe
 - . La nouvelle étude au Mont Dommage
 - . La recherche de financement
 - . Le résultat de l'Appel d'Offres
- . Le transport à la demande
 - . Extension du périmètre : nouvelles communes : SANTOCHE, POMPIERRE-SUR-LE-DOUBS, SAINT GEORGES ARMONT, FONTAINE-LES-CLERVAL et CHAUX-LES-CLERVAL
- . L'office du tourisme :
 - . Demande de renouvellement du classement 2 étoiles
 - . Renouvellement de la convention C.C.P.B / Office de Tourisme
- . Economie/SMIX :
 - . Recrutement d'un agent de développement au 1^{er} juillet 2007
- . Les cartables électroniques
 - . Renouvellement de l'opération pour l'année scolaire 2007/2008
- . Le personnel :
 - . Création d'un poste cadre A – Attaché
 - . Demande de prolongation d'activité – Refus
 - . Acceptation d'une procédure d'avancement de grade
- . Le topoguide :
 - . Adhésion à un groupement de commande « Topoguide de sentiers de randonnée »
- . Fonds de concours « Equipements sportifs » :
 - . Dossiers pour les communes d' AISSEY et de BAUME-LES-DAMES
- . La Source Bleue :
 - . Ouverture des crédits
 - . Lancement de la consultation
 - . Recherche de financement
 - . Résultat de l'Appel d'Offres
- . Etablissement Public Foncier :
 - . Adhésion à l'E.P.F. et demande de modification statutaire (prise en charge SCOT)
- . Construction Caserne Sapeurs-Pompiers :
 - . Financement de la contribution d'équipement « Construction Caserne S.P. »
 - . Prise en compte de la « Compétence Incendie »
- . Centre d'Affaires et de Rencontres :
 - . Modification de l'équipe de Maîtrise d'œuvre
 - . Avenant Maîtrise d'œuvre

- . Assurance Dommages Ouvrages
- . Inauguration du Centre d’Affaires – Préparation
- . Mise à disposition – participation financière

L’exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire accepte à l’unanimité le contenu du rapport d’activités 2007.

III – LIGNE DE TRESORERIE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION :

Le Président a exposé à l’ensemble des membres présents, la situation actuelle de la ligne de trésorerie : dans le cadre de la construction du Centre d’Affaires et de Rencontres, une partie du financement (trésorerie) est assuré par une ligne de trésorerie de 700 000.00 €

Le premier contrat arrivant à échéance, il convenait de renouveler le dossier.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Baumois, vu le projet de contrat de DEXIA CLF Banque, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire du Pays Baumois a donc pris les décisions suivantes :

Article 1^{er} :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de Communes du Pays Baumois, décide de contracter auprès de DEXIA CLF Banque une ouverture de crédit d’un montant maximum de 700 000.00 Euros dans les conditions, suivantes :

Montant : 700 000.00 Euros

Durée : 12 mois

Index des tirages :

EONIA – Taux d’intérêts : index + marge de 50 points de base

Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle

Commission de réservation : 150.00 Euros

Article 2 :

La Communauté de Communes du Pays Baumois autorise le Président, à signer le contrat d’ouverture de crédit avec DEXIA CLF Banque.

Article 3 :

La Communauté de Communes du Pays Baumois autorise le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d’ouverture de crédit de DEXIA CLF Banque.

IV – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT AU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME :

Le Président a ensuite fait savoir qu’un représentant de la Communauté de Communes du Pays Baumois devait être désigné pour être membre à l’Assemblée Générale du Comité Départemental du Tourisme du Doubs, au sein du collège « Collectivités Territoriales », qui se réunit environ une fois par trimestre.

Il précise qu’il était membre lors du précédent mandat, et qu’à moins qu’il n’y ait d’autres candidats, il accepte de nouveau cette fonction.

Aucun autre candidat ne s’étant présenté, le Conseil Communautaire vote à l’unanimité l’élection d’Augustin GUILLOT comme représentant.

V – PERSONNEL :

Le Président a rappelé au Conseil Communautaire, deux points au sujet du personnel :

Le Premier concerne le recrutement d'un Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe Catégorie C, en remplacement d'un Rédacteur Catégorie B, et ceci au 1^{er} janvier 2009.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité ce qui suit :

- . Annulation du poste de Rédacteur Catégorie B
- . Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe Catégorie C, à pourvoir soit par un premier emploi ou par mutation, et ceci pour le 1^{er} janvier 2009
- . Déclaration de la vacance de poste
- . Lancement de la procédure pour toutes les démarches administratives et de publicité nécessaires à ce recrutement
- . Confirmation des crédits nécessaires qui apparaissent au Budget Primitif 2008

La seconde concerne la création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} Classe. En effet, dans le cadre du fonctionnement des installations du Centre d'Affaires et de Rencontres et de la Piscine, une personne a été embauchée contractuellement jusqu'au 31/12/2008 ; et que ce poste est financé par les crédits qui étaient prévus au B.P. 2008 (DEFI – Organisme d'Insertion).

Il convient maintenant de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe Catégorie C. La procédure pourrait être lancée immédiatement pour un recrutement au 1^{er} janvier 2009, après publication des formalités administratives.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité ce qui suit :

- . Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe Catégorie C à pourvoir soit par un premier emploi ou par mutation, et ceci pour le 1^{er} janvier 2009
- . Déclaration de la vacance de poste
- . Lancement de la procédure pour toutes les démarches administratives et de publicité nécessaires à ce recrutement
- . Financement de cette embauche au Budget Primitif 2009 en utilisant les crédits qui étaient prévus pour un emploi d'insertion (Association DEFI)

VI – CENTRE D'AFFAIRES ET DE RENCONTRES DU PAYS BAUMOIS :

Vaisselle

Afin de pouvoir facturer la vaisselle cassée par les locataires du Centre d'Affaires et de Rencontres, il est nécessaire de délibérer sur un tarif de facturation.

Ce tarif doit couvrir le prix d'achat de la vaisselle, mais doit aussi permettre à la collectivité de faire une marge permettant d'effectuer un nouvel achat de vaisselle.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la grille de tarification de la vaisselle proposée ci-dessous :

Vaisselle	Prix HT	Prix TTC	Prix TTC à appliquer au public
Broc à anse 100cl	1.45 €	1.70 €	3.50 €
Verre à pied 16cl	1.45 €	1.70 €	3.50 €
Verre à pied 23cl	1.55 €	1.90 €	4.00 €
Flûte 15cl	1.45 €	1.70 €	3.50 €
Assiette plate 270 en porcelaine	2.30 €	2.80 €	5.50 €
Assiette plate 240 en porcelaine	1.60 €	1.90 €	4.00 €
Assiette creuse 220 en porcelaine	1.60 €	1.90 €	4.00 €
Couteau	2.44 €	2.90 €	6.00 €
Fourchette	1.47 €	1.80 €	3.50 €
Cuillères	1.47 €	1.80 €	3.50 €
Cuillère à café	0.76 €	0.90 €	2.00 €
Couteau à pain	6.90 €	8.25 €	16.50 €
Tasse 13cl	0.95 €	1.15 €	2.50 €
Corbeille à pain inox 31cm	4.30 €	5.15 €	10.00 €
Couteau à pain et socle en bois	193.00 €	231.00 €	270.00 €
Couteau boucher 30cm	17.90 €	21.40 €	43.00 €
Plat ovale inox 41cm	3.55 €	4.25 €	8.50 €
Plateau	11.20 €	13.40 €	25.00 €
Plaque	30.40 €	36.40 €	50.00 €
Casserole inox 16cm	18.80 €	22.50 €	40.00 €
Casserole inox 28cm	36.90 €	44.00 €	60.00 €
Soupière inox 24 cm	6.50 €	7.80 €	15.00 €
Passoire à pied en alu	49.70 €	59.50 €	80.00 €
Ecumoire	5.30 €	6.40 €	13.00 €
Cuillère à pot 10cm	4.25 €	5.00 €	10.00 €
Fouet 40cm	9.90 €	11.85 €	20.00 €
Spatule bois 50cm	2.15 €	2.60 €	5.00 €
Ciseaux 22cm	8.35 €	10.00 €	20.00 €
Machine à café	350.00 €	418.00 €	450.00 €

Convention Ville de Baume-les-Dames / C.C.P.B, nouveau contrat de location et aide aux associations

Le Président a ensuite présenté au Conseil Communautaire plusieurs documents liés au fonctionnement du Centre d’Affaires et de Rencontres.

Le premier document est une convention liant la C.C.P.B et la Ville de Baume-les-Dames pour l’organisation de sa saison culturelle, au Centre d’Affaires et de Rencontres.

Avant même que le 4^{ème} Vice Président, Jean-Marc MOUREY, en charge du dossier n’ait pu mettre en avant ce projet, Christian RETORNAZ, 7^{ème} Vice Président, a émis une réserve quant à la signature de cette convention, qu’il caractérise de « porte ouverte à toutes les autres demandes de gratuité ».

Un débat s’est alors engagé sur des points de détails. Il est donc proposé que l’ensemble des documents soit retravaillé par la commission « Comité de pilotage », afin que le Conseil Communautaire puisse délibérer lors de sa prochaine séance.

VII – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – SUBVENTION CONCOURS DE LABOURS :

Le Président a ensuite précisé qu’il convient d’ajuster les crédits sur certains articles du budget primitif 2008, à savoir :

. Article DF/6574 – Subvention	Concours Labour	+ 300.00
. Article DF/6811 – Amortissement	Régularisation suite à modification durée	+ 300.00
. Article DF/6611 – Intérêts (emprunts et ligne de trésorerie)		+ 23 000.00
. Article DI/1641 – Capital		+ 14 800.00
. Article RI/2815 et 2818 – Amortissement		+ 300.00

Actuellement le financement peut être assuré par l’excédent de fonctionnement 2008 qui est de 47 076.70 € ce qui le ramènera à 8 676.70 €

De nouvelles recettes 2008 (location salle + compensation T.P.) devraient permettre de rééquilibrer en partie l’excédent de fonctionnement 2008.

L’exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire accepte à l’unanimité la décision modificative n° 1 et autorise le Président à verser la subvention pour le Concours de Labour 2008.

VIII – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MONTIVERNAGE À LA C.C.P.B :

Le Président a signalé au Conseil Communautaire, que la Commune de MONTIVERNAGE, par décision de son Conseil Municipal du 11 août 2008, a décidé de quitter la Communauté de Communes du Vallon de SANCEY et de solliciter l’adhésion à la Communauté de Communes du Pays Baumoises.

Après délibéré, la Communauté de Communes du Pays Baumois, a décidé d'accepter à l'unanimité le rattachement de la Commune de MONTIVERNAGE à la Communauté de Communes du Pays Baumois et ceci dès que la modification des statuts sera acceptée par la Préfecture.

De ce fait, la Communauté de Communes du Pays Baumois, sollicitera les Services Préfectoraux pour la modification des statuts qui modifiera le périmètre communautaire.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Baumois qui intégrera la Commune de MONTIVERNAGE dans le nouveau périmètre communautaire.

Cette proposition sera soumise aux communes adhérentes qui devront se prononcer dans les deux mois à venir.

IX – P.P.R.I :

Le Président a informé les membres du Conseil Communautaire qu'un projet de modification du PPRI a été reçu le 4 septembre dernier.

Aux termes de l'article 7 du décret n° 95-1089 du 5/10/1995, les projets de plan de prévention des risques naturels prévisibles doivent être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes, ainsi que celui des E.P.C.I. dont le territoire est couvert en tout ou en partie par le plan.

Cet avis doit être rendu dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande. A défaut, il sera réputé favorable.

Une enquête publique sera organisée à la suite de la présente phase de consultation réglementaire.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire donne à l'unanimité un avis favorable. Toutefois, une demande de changement de zonage d'environ 30 m² sera sollicitée concernant la piscine communautaire.

X – QUESTIONS DIVERSES :

Modification statutaire du Pays Doubs Central **Adjonction d'une nouvelle vice présidence**

Le Président a rappelé que le Syndicat Mixte pour le Pays Doubs Central est composé des quatre Communautés de Communes du Vallon de Sancey, du Pays de Rougemont, du Pays Baumois et des Iles du Doubs ainsi que 10 communes non regroupées autour de Clerval.

Il explique que les 4 communautés de communes constituant le Pays Doubs Central sont représentées au sein du bureau syndical à travers les vice-présidences. Les communes non regroupées autour de Clerval ne sont quant à elles pas représentées.

Lors du dernier comité syndical du Pays Doubs Central, les délégués au Pays ont validé à 29 voix pour et une voix contre la création d'une 5^{ème} commission et d'une 5^{ème} vice-présidence en charge des services. Une modification des statuts du Pays est ainsi nécessaire.

Le Président demande aux membres du Conseil de se prononcer sur la création d'une nouvelle vice-présidence au Pays Doubs Central qui pourrait être occupée par un représentant des communes non regroupées.

Cette vice-présidence porterait sur la délégation suivante : services à la population.
L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte la création d'une 5^{ème} commission et d'une 5^{ème} vice-présidence en charge des services au sein du Pays Doubs Central, autorise le Président à signer tout document lié à cette modification statutaire et autorise le Président du Pays Doubs Central à engager la modification statutaire évoquée.

SYDED - Modifications statutaires

Le Comité Syndical du SYDED du 24 juin 2008 a validé des modifications statutaires portant sur l'intégration et le retrait de collectivités adhérentes.

Ainsi, et selon les dispositions des délibérations des 12 juillet 2001, 17 décembre 2002, 22 juin 2004 et 27 juin 2007 intégrant les diverses évolutions des structures intercommunales représentant les communes du Doubs au SYDED, il convient également de valider la liste mise à jour de ces collectivités adhérentes.

Aussi, conformément à l'article L-5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces modifications statutaires doivent faire l'objet d'une délibération de chaque collectivité adhérente du SYDED, intégrant les dispositions ci-dessous :

ARTICLE 1 – COMPOSITION ET DENOMINATION :

Le syndicat mixte dénommé « Syndicat mixte d'énergies du Doubs », désigné ci-après par « SYDED » est composé de :

- Ville de Besançon,
- Communauté d'agglomération du pays de Montbéliard (CPAM),
- Communauté de Communes Altitude 800,
- Communauté de Communes Amancey-Loue-Lison,
- Communauté de Communes du Pays Baumoïse,
- Communauté de Communes entre Dessoubre et Barbèche,
- Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche,
- Communauté de Communes Frasne-Val du Drugeon,
- Communauté de Communes des Hauts du Doubs,
- Communauté de Communes des Isles du Doubs,
- Communauté de Communes du Plateau Maîchois,
- Communauté de Communes du Canton de Montbenoit,
- Communauté de Communes du Val de Morteau,
- Communauté de Communes du Pays d'Ornans,
- Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel,
- Communauté de Communes du Canton de Quingey,
- Communauté de Communes du Pays de Rougemont,
- Communauté de Communes de la Vallée du Rupt,
- Communauté de Communes du Russey,
- Communauté de Communes des Premiers Sapins,
- Communauté de Communes de St-Hippolyte,
- Communauté de Communes des Trois Cantons,
- Communauté de Communes de Vaite-Aigremont,

- Communauté de Communes du Vallon de Sancey,
- Communauté de Communes de la Bussière,
- Groupement Intercommunal pour le Développement et l'Environnement « entre Dessoubre et Doubs (GIDE),
- SIVOM de Boussières,
- Syndicat intercommunal du Canton d'Audeux,
- Syndicat d'électricité de l'agglomération Bisontine (SEAB),
- Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon-Sud Plateau,
- Syndicat du Pays du Lomont,
- Syndicat d'électricité de Pontarlier,
- Syndicat pour le développement des communes du pays de Clerval et Sancey.

Dossier CUSANCIN « Les Alloz »

Le dossier sera évoqué en réunion de Bureau.

Exposition itinérante consacrée aux ruisseaux de têtes de bassins

La commission « Agriculture - Environnement » étudiera la proposition de mettre en place cette exposition.

P.E.E.I / Espaces Jeunes

Enfin, pour terminer cette séance, le Président a fait appel à toutes les bonnes volontés pour venir le soutenir lors de la réunion du P.E.E.I / Espaces Jeunes, quant à la menace qui plane sur la fermeture de ces sites.

Il propose que Bernard DECREUSE soit le représentant de la Communauté de Communes du Pays Baumoises lors de cette réunion.

SÉANCE LEVEE Á 22 H 40